

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 19 MARS 2025**

Séance n°2 du 19 mars 2025

Délibération n°DEL2025031902

Objet : affectation du résultat.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27 dont 2
pouvoirs
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 4

Le 19 mars 2025 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Tourriers le 10 mars 2025, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. COMBAUD Renaud.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès – M. BOUCHET Eric - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. TESSIER Jean-Luc) – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte – M. COMBAUD Renaud – M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme SOURY Christine - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie – M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : Mme BERNARD Anne-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme SEMON Laura - M. TESSIER Jean-Luc (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Étaient absents : Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme ASHBOLT Louisa - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry (pouvoir de M. FORT Jean-Paul) – Mme BELGHALI Lucile - M. BŒUF Pascal – M. COLIN Bernard - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – M. PARNEIX Jean-Claude - M. MATHIEU Xavier – Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Clauddy.

Étaient excusés : M. FORT Jean-Paul (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - M. JOBIT Jean-François – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient absents : M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette

DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,
- Vu l'instruction budgétaire comptable M57 ;
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 voté par le comité syndical par délibération n° 2025031901 ;
- Considérant les résultats qui se présentent ainsi :

Reports

Pour rappel : excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :	152 550,59
Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	34 295,01

AR Prefecture

016-200050094-20250319-DEL2025031902-DE
Reçu le 24/03/2025

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de :	10 107,77
Un solde d'exécution (déficit – 002) de la section de fonctionnement de :	-67 549,37

Restes à réaliser : la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de :	20 660,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

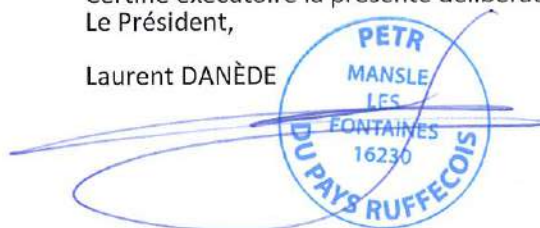
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (002) :	-33 254,36
---	------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 29 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** les résultats conformément présentés précédemment.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification